

MAIRIE
DE
MELAY

49120

Arrondissement de CHOLET

(MAINE-ET-LOIRE)

Téléphone : 02 41 30 63 67

Télécopie : 02 41 30 79 71

Le cinq septembre de l'an deux mille onze à vingt heures trente minutes précises, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par courrier du 30 août 2011, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mme Thérèse COULON, Maire de MELAY.

Récapitulatif des Conseillers Municipaux dans l'ordre du tableau avec mention de leur présence ou de leur absence et pouvoir éventuel donné.

- Mme Thérèse COULON – Maire	Présente
- M. Alain DENECHERE – 1 ^{er} Adjoint	Présent
- M. Jean CHARRIER – 2 ^{ème} Adjoint	Présent
- M. Jean-Marie CHERBONNIER – 3 ^{ème} Adjoint	présent
- M. Benoît CESBRON – Conseiller	Présent
- M. Benoît GIRARD - Conseiller	Absent et excusé
- M. Michel GASCHET - Conseiller	Présent
- M. Louis-Marie LOISEAU - Conseiller	Présent
- M. Henri COIFFÉ - Conseiller	Présent
- Mme Manuella PRUD'HOMME - Conseillère	Présente
- Melle Emilie BLAIS - Conseillère	Présent
- M. Gérard MALINGE - Conseiller	Présent
- Mme Chantal THOMAS - Conseillère	Présente
- M. Romuald RORTEAU - Conseiller	Présent
- M. Jean-Pierre BELLOIS - Conseiller	Présent
- Mme Evelyne HUMEAU - Conseillère	Présente
- M. Jean-Paul VIAU - Conseiller	Présent
- M. Roger BILLAUD - Conseiller	Présent
- M. Olivier AIRAULT - Conseiller	Présent

Mme LE MAIRE déclare la séance ouverte, et le Conseil Municipal désigne Melle Emilie BLAIS en qualité de secrétaire de séance.

N.B. : Le compte rendu de cette réunion du 5 septembre 2011 a été publié au tableau d'affichage de la Mairie, le 9 septembre 2011.

I – REGULARISATION D'ACQUISITIONS DIVERSES DE TERRAINS PAR DEVANT NOTAIRE : Après délibération, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable à l'acquisition de 22 m² et 133 m² à raison de 3 €/m² (TTC) en raison de la situation de ces terrains classés en zone UH au PLU en cours de validité auprès des 2 propriétaires concernés ;
- charge Mme Le Maire ou son représentant de l'exécution de l'ensemble des démarches à réaliser et nécessaires à la régularisation de ce dossier par devant le notaire de la Commune de MELAY ;
- réserve les fonds nécessaires à cette régularisation d'actes au budget communal.

II – ABANDON DE TERRAINS PAR DES TIERS AU PROFIT DE LA COMMUNE : Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte l'abandon de terrain de 2 921 m², cadastré A 515, consenti par les Consorts COTILLON au profit de la Commune ;
- prend bonne note que le terrain abandonné correspond au chemin de desserte du hameau de Chizé (à partir du CD 756 jusqu'aux maisons anciennes de Chizé) ;
- charge Mme Le Maire ou son représentant de l'exécution de l'ensemble des démarches à réaliser et nécessaires à la régularisation de ce dossier par devant le notaire de la Commune de MELAY ;
- réserve les fonds nécessaires à cette régularisation d'actes au budget communal.

III – COMMUNICATION DE L'EVOLUTION DES DIFFERENTS TRAVAUX EN COURS AU NIVEAU COMMUNAL :

- 1) Maison commune des Loisirs ;
- 2) Projet d'aménagement extérieur situé entre la M.C.L. – la Maison des Associations et le Jardin de Curé ;
- 3) Chaufferie automatique à bois déchiqueté ;
- 4) Future station d'épuration sur MELAY ;
- 5) Remise en état de 3 Calvaires (Croix du Jubilé – de la Série et Léon XIII) ;

IV – PROJET DE MISE EN PLACE DE PHOTOGRAPHIES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI SUR LA MAISON DES LOISIRS DANS LE HALL D'ENTRÉE DE LA NOUVELLE MAISON DES LOISIRS : Après délibération, le Conseil Municipal ne lui donne pas de suite favorable ;

V – COMPLEMENT D'ACQUISITION DE MATERIEL POUR SERVIR DANS LA MAISON DES LOISIRS : Après délibération, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable à l'acquisition d'un micro-ondes et d'un four haute température, plus le petit matériel de nettoyage indispensable pour permettre aux usagers de nettoyer la salle après toute location ;

- réserve les fonds nécessaires au budget communal 2011.

V BIS – ACQUISITION D'UN MICRO ONDES POUR LA MAISON DES ASSOCIATIONS : Vu pour accord par le Conseil ;

VI – MISE EN PLACE DE TARIFS DE VAISSELLE CASSÉE DANS LES DIFFERENTS BATIMENTS COMMUNAUX LOUÉS : Vu pour validation par le Conseil suivant le tableau joint en annexe 1 au présent procès-verbal.

VII – INTEGRATION DES TRAVAUX DU LOTISSEMENT DU BOIS JOLY AU BUDGET COMMUNAL 2011 ET AU SERVICE ASSAINISSEMENT 2011 :

1) Validation par le Conseil suivant le tableau détaillé ci-dessous :

I – INTEGRATION AU BUDGET COMMUNAL		
Article 2113	Espaces verts	19 629.79 €
Article 2151	Réseaux Voirie	477 359.80 €
Article 21531	Réseaux d'eau	2 250.00 €
Article 21534	Réseaux d'électrification et G.C. Télécom	213 694.67 €
II – INTEGRATION AU BUDGET ASSAINISSEMENT		
Article 2158	Réseaux Assainissement	269 488.27 €
TOTAUX CUMULÉS		982 422.53 €

2) Ouverture des crédits nécessaires par décisions modificatives en dépenses et recettes d'investissement au budget communal et assainissement 2011.

VIII – BUDGETS DIVERS 2011 :

1) Décisions modificatives pour virements de crédits selon les besoins dans les différents budgets 2011 ;

2) Communication de tableaux récapitulatifs :

a) sur le bilan des dépenses de la nouvelle Maison des Loisirs, à savoir :

- **759 182 € TTC pour le bâtiment proprement dit ;**
- **35 847 € TTC pour la partie "acquisition diverse de matériel".**

b) sur l'ensemble des dépenses d'investissement 2011 par programme.

IX – DECISION D'EMPRUNT COMPLEMENTAIRE INSCRIT AU BUDGET COMMUNAL 2011 : A la suite de la présentation du bilan des comptes 2011, le Conseil Municipal charge Mme Le Maire ou son représentant d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour régulariser l'emprunt 2011 inscrit au Budget Primitif de la Commune pour un montant de **100 000 €** ;

X – BAR/ALIMENTATION : Mme Le Maire demande aux membres présents de bien vouloir s'exprimer sur le devenir éventuel de ce bâtiment. Après délibération, le Conseil charge Mme Le Maire de proposer ledit bâtiment à plusieurs associations susceptibles d'être intéressées. Affaire à suivre.

XI – CONFECTION DE PLAN RECTO/VERSO AU NIVEAU DE LA COMMUNE AVEC SPONSORING PAR L'INTERMEDIAIRE DU CABINET MMA & LE CREDIT AGRICOLE : Le Conseil en prend bonne note.

XII – INFORMATIONS SUR L'EVOLUTION DE DOSSIERS DIVERS :

1) Rapport d'activités du Centre Social de CHEMILLÉ ;

2) Réglementation de la baignade au camping de Coulvée durant l'été 2011 avec fermeture et réouverture par arrêté municipal ;

3) Evolutions récentes de l'urbanisme au niveau de la réalisation de toits plats végétalisés ;

4) Accord de construction d'un manège couvert pour la pratique de sport équestre au Domaine de Bouzillé ;

5) Bilan des ventes ou réservations sur la Zone Artisanale des Sources Communautaire : Le Conseil en prend bonne note ;

6) Projet d'aménagement de l'ancien site de l'usine-relais communautaire, Rue F. Sécher ;

7) Organisation d'une réunion entre l'Ogec et la Commune au sujet des bâtiments communaux des Ecoles ;

- 8) Célébration du centenaire de M. Camille PRUD'HOMME de Bellevue : A cette occasion, Mme Le Maire a eu le plaisir de lui remettre la médaille du Centenaire.
- 9) Evolution du chômage sur la commune en juin – juillet et août 2011 ;
- 10) Organisation du vin d'honneur du téléthon par la Commune, les 24 et 25 septembre 2011 – Constitution d'une équipe municipale d'élus pêcheurs ;
- 11) Rappel est fait par Mme Le Maire de la date des Elections Sénatoriales aux 5 conseillers municipaux qui ont été désignés pour participer à ces Elections, le dimanche 25/09/2011 de 9 H à 16 H. à ANGERS.

**Le Maire,
Mme Thérèse COULON,**